

PANTINAGE DE VITESSE

Swiss Ice Skating
www.swissiceskating.ch



STRUCTURE DU PARCOURS DE L'ATHLÈTE POUR LE SPORT D'ÉLITE

FTEM	FOUNDATION			TALENT				ELITE		MASTERY
Phase	F1	F2	F3	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
Mots-clés	Découvrir, acquérir et consolider les mouvements de base			Démontrer le potentiel	Confirmer le potentiel	S'entraîner et atteindre les objectifs	Percer et être récompensé	Représenter la Suisse (au niveau international)		Domination d'une spécialité sportive
Compétitions internationales	Appliquer et varier les mouvements de base							CdM, CM, JO (dès 20 ans)		
Card / structure des cadres	Engagement et/ou compétitions dans une spécialité sportive spécifique							CdM Neo-Senior (U23)		
								YOG (16-18 ans)		
								JWM (U20)		
								EYOF (15-17 ans)		
				Courses international, CdM Juniors (12-20 ans)				Elite Bronze		
								Cadre national Elite		
								Cadre U23		
				Cadre de la relève Juniors (12-20 ans)				Argent Or		
				Youngsters (12-17 ans)				Cadre national Juniors (15-20 ans)		
Volume d'entraînement (par semaine) en heures	3	6	8	11	15	20	25	30	30	33
Compétitions par année		1	1	2	4	4	6	8	10	10

■ Spécifique à la discipline sportive (entraînement et compétition) ■ Condition physique (force, souplesse, coordination) ■ Autres activités sportives (sport scolaire, activités polysportives, entraînement complémentaire)

ÉCOLE / FORMATION / EMPLOI / ÉTUDES

Solution scolaire nécessaire ou recommandée par la fédération nationale dès la phase : T2 (au plus tôt dès 12 ans)

Coordinateur de la fédération nationale pour les écoles :

Responsable sport de performance, Tamara Mathis, tamara.mathis@swissiceskating.ch

Coordinateur de la fédération nationale pour la planification de carrière :

Responsable sport de performance, Tamara Mathis, tamara.mathis@swissiceskating.ch

CARDS

Validité : Talent Cards (L, R, N) : 01.05.-30.04.
Elite Cards (E, B, A, O) : 01.05.-30.04.

Tranche d'âge : Talent Card Régionale : ~12-20 ans
Talent Card Nationale : ~15-20 ans

ORGANISMES PR

Il est possible de consulter les organismes responsables PR [ici](#), et de les filtrer par échelon et canton.